

RESTAURATION D'UN TRONCON DE RUISSEAU SUR LA COMMUNE DE GENOUILLE (86)

La restauration du Cibiou a été réalisée au lieu-dit les Réchez en aval du pont des Laurents.

Maître d'ouvrage :

Fédération Départementale de la Pêche de la Vienne, en partenariat avec le Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Charente (SABAC).

Date des travaux : novembre 2007

Présentation des objectifs de l'action réalisée ou des travaux effectués :

Limitation du piétinement par les bovins des berges du cours d'eau.



Le Cibiou avant restauration (photo : SABAC)

Descriptif technique des travaux réalisés :

Dans un premier temps une pêche électrique a été réalisée afin d'évaluer les potentialités piscicoles du cours d'eau et de vérifier l'efficacité des actions envisagées. Ensuite, des matériaux (90 m³ de silex) ont été disposés dans le cours d'eau pour diminuer la largeur du lit mineur et augmenter sa dynamique. Un gué a été réalisé pour permettre aux bovins de passer d'une parcelle à l'autre (en face), leur permettant aussi de s'abreuver. Deux frayères ont été réalisées ainsi qu'un seuil en aval du pont pour permettre à la population piscicole de franchir l'obstacle créé par le pied de l'ouvrage. Des plantations ont été effectuées (frênes, saules, fusains d'Europe etc.). Tous ces travaux ont été protégés par la mise en place d'une clôture fixe, nécessaire à la protection efficace contre le piétinement.

Aspects administratifs et financiers du projet :

Un dossier de déclaration des travaux a été réalisé auprès de la DDAF de la Vienne en vue de l'acceptation administrative du projet.

Le coût total des travaux s'élève à 4 300 € pour l'installation de la clôture et des matériaux soit 21,3 € du mètre linéaire (le faible coût relatif est lié à l'utilisation quasi exclusive de pierres de champs apportées par les agriculteurs).

A cela il faut ajouter le coût de la plantation des arbres, supporté par le SABAC, ainsi que les frais de placement et de suivi du chantier supportés à la fois par le Syndicat et la FDAAPPMA.

Présentation des impacts observés, en fonction de l'état d'avancement des travaux :

Le fait de disposer des silex à la place de calcaire a eu un meilleur effet, car, grâce à leurs aspérités, ils permettent d'avoir de meilleurs caches pour la petite faune aquatique.

Le cours d'eau a retrouvé un meilleur équilibre ; il n'est plus piétiné par les bovins.

Un inventaire piscicole sera réalisé ultérieurement.

Commentaires :

Les principaux points positifs sont liés à l'arrêt du piétinement du ruisseau et de ses berges par les bovins et donc de tous les problèmes sanitaires que cela engendre.

De plus, l'exploitant propriétaire riverain a pris conscience de la valeur écologique du cours d'eau et de la nécessité de limiter au maximum le piétinement du bétail.

On espère que cette prise de conscience sera, à terme, généralisable à tous les exploitants le long du cours d'eau.

La pose de clôtures en bordure de rivière est soumise à l'autorisation du propriétaire et/ou de l'exploitant. Si elle est généralement acceptée par tous, c'est parce que son coût est entièrement pris en charge par le maître d'œuvre et non par le monde agricole.



Le Cibiou restauré (photo : SABAC)

Contact :

Sébastien JOUSSEMET, FDAAPPMA Vienne, 05.49.37.66.60
ou Pascal GUEDON, SABAC, 05.49.87.67.88.